## **MCPHY ENERGY**

Société Anonyme 1115, route de Saint-Thomas 26190 La Motte-Fanjas

# Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 20 mai 2020  $15^{\mathrm{ème}}$  résolution

#### **SARL Audit Eurex**

Technosite Altéa 196, rue Georges Charpak 74100 Juvigny

#### **Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex

### **MCPHY ENERGY**

Société Anonyme

1115, route de Saint-Thomas 26190 La Motte-Fanjas

# Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 20 mai 2020 15ème résolution

A l'Assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

MCPHY ENERGY 2 / 2

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-150 du code de commerce, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués ce jour.

Juvigny et Paris-La Défense, le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

SARL Audit Eurex Deloitte & Associés

Philippe TRUFFIER

Hélène DE BIE